



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

L'INDE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Inde est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Inde.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1 INTRODUCTION | 4 |
| 2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE | 4 |
| 2.1 Évolution récente de la croissance..... | 4 |
| 2.2 Épargne et investissement | 5 |
| 2.3 Inflation..... | 5 |
| 2.4 Exportations, importations et balance commerciale | 6 |
| 2.4.1 Exportations de marchandises | 6 |
| 2.4.2 Importations de marchandises..... | 6 |
| 2.4.3 Balance commerciale..... | 7 |
| 2.4.4 Répartition géographique du commerce des marchandises..... | 8 |
| 2.4.5 Commerce des services | 9 |
| 2.5 Investissement étranger..... | 10 |
| 2.5.1 Investissement étranger direct (IED) et investissement institutionnel étranger (IIE) | 10 |
| 2.5.2 Investissements sortants de l'Inde | 10 |
| 2.6 Principales difficultés..... | 10 |
| 2.6.1 Agriculture et sécurité alimentaire..... | 10 |
| 2.6.2 Les difficultés du secteur manufacturier | 11 |
| 2.6.3 Développement des infrastructures | 11 |
| 2.6.4 Le renforcement de la demande d'investissements publics et la nécessité de maintenir une discipline budgétaire | 12 |
| 3 LE NOUVEAU PROGRAMME DE RÉFORME | 12 |
| 3.1 Facilité de faire des affaires..... | 13 |
| 3.2 Programme "Make in India" | 13 |
| 3.3 Réformes de la politique en matière d'IED..... | 13 |
| 3.4 Introduction de la taxe sur les marchandises et les services..... | 14 |
| 3.5 Développement des compétences | 14 |
| 3.6 Réformes du secteur du travail | 14 |
| 3.7 Favoriser la croissance inclusive | 14 |
| 3.8 Rationalisation des subventions | 15 |
| 4 POLITIQUE COMMERCIALE | 15 |
| 4.1 Politique de commerce extérieur..... | 15 |
| 4.2 Mesures de facilitation des échanges | 16 |
| 4.3 Difficultés en matière de politique commerciale..... | 17 |
| 5 L'INDE ET L'OMC | 17 |
| 5.1 Les négociations à l'OMC | 17 |
| 5.2 Accès en franchise de droits et sans contingent..... | 19 |
| 5.3 Dérogation concernant les services pour les PMA..... | 19 |
| 6 ARRANGEMENTS RÉGIONAUX ET BILATÉRAUX | 20 |
| 6.1 Région d'Asie du Sud | 20 |

| | |
|---|-----------|
| 6.2 Asie du Sud et Asie de l'Est..... | 20 |
| 6.3 Australie et Nouvelle-Zélande..... | 20 |
| 6.4 Amériques..... | 20 |
| 6.5 Europe..... | 21 |
| 6.6 Moyen-Orient et Afrique..... | 21 |
| 6.7 Autres accords et négociations..... | 21 |
| 7 CONCLUSION..... | 21 |

1 INTRODUCTION

1.1. Le sixième examen des politiques commerciales de l'Inde intervient à un moment où le pronostic concernant les perspectives de croissance de l'Inde est résolument optimiste, comme en font état diverses prévisions. Plusieurs mesures importantes ont été prises pour redynamiser l'économie et l'accent est fortement mis sur l'accélération de la croissance, l'amélioration de l'investissement et la volonté de faire bénéficier tout un chacun de la croissance.

1.2. Le gouvernement donne la priorité au développement des infrastructures, à l'élaboration d'une feuille de route pour les réformes, à la promotion de la facilité de faire des affaires, à l'intensification de l'investissement, à la rationalisation des subventions, à la mise en place d'un environnement fiscal compétitif, prévisible et transparent et à l'accélération du désinvestissement. Alliées à des dépenses importantes dans les secteurs sociaux pour créer un filet de sécurité, ces mesures auront une incidence majeure sur la stimulation de la demande et la réalisation d'investissements, ce qui aura pour effet de dynamiser la croissance dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des exportations.

1.3. Le commerce extérieur joue aujourd'hui désormais un rôle important dans le développement économique de l'Inde. Les échanges de marchandises de l'Inde dans les deux sens ont passé le cap des 760 milliards de dollars EU en 2013-2014, ce qui représentait 44,1% du PIB. Si l'on ajoute le commerce des services, les échanges de l'Inde se sont élevés à près de 1 000 milliards de dollars EU. Ce résultat a été réalisé en dépit de la contraction mondiale et il témoigne de la résilience de l'Inde et de son intégration croissante dans l'économie mondiale. Pendant les quatre années à l'examen (2010-2011 à 2013-2014), les exportations ont enregistré un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 8,0%, tandis que les importations ont augmenté de 6,8%.

1.4. Les rapports dressent un constat mitigé de l'environnement extérieur. D'après le FMI, la croissance mondiale sera stimulée par la baisse des prix du pétrole – principalement due à une augmentation de l'offre – mais, bien que la reprise aux États-Unis ait été plus forte qu'escomptée, les résultats économiques de toutes les autres grandes économies, notamment le Japon, ont été décevants. Les prévisions de croissance de la zone euro sont plus faibles. Une croissance plus lente en Chine et la reprise aux États-Unis auront des répercussions considérables sur le commerce de l'Inde.

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Évolution récente de la croissance

2.1. D'après les indicateurs les plus récents, qui découlent des estimations récemment révisées du revenu national établies par l'Office central de statistique, la croissance économique, exprimée en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) aux prix constants du marché, est estimée à 5,1% en 2012-2013 et à 6,9% en 2013-2014. La croissance pour l'exercice 2014-2015 devrait être de 7,4%.

2.2. Les estimations à un niveau plus détaillé (tableau 1) montrent que la croissance dans le secteur agricole et les secteurs alliés – y compris les cultures, l'élevage, la sylviculture et l'exploitation forestière, et la pêche – s'est accélérée en 2013-2014. Le secteur manufacturier a enregistré une croissance de 6,2% en 2012-2013 et de 5,3% en 2013-2014. Le secteur des services a déclenché la dynamique de croissance en 2013-2014. Les services tels que les services de commerce et de réparation, le transport ferroviaire, les services de communication et de radiodiffusion et les services divers ont enregistré une croissance à deux chiffres/proche d'un taux à deux chiffres pendant l'année.

Tableau 1 Croissance en valeur ajoutée brute (VAB) aux prix de base constants (2011-2012)

(%)

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 1,2 | 3,7 | 1,1 |
| Industrie | 2,3 | 4,5 | 5,9 |
| Industries extractives | -0,2 | 5,4 | 2,3 |
| Secteur manufacturier | 6,2 | 5,3 | 6,8 |

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Services d'approvisionnement en électricité, gaz et eau et autres services publics | 4 | 4,8 | 9,6 |
| Construction | -4,3 | 2,5 | 4,5 |
| Services | 8 | 9,1 | 10,6 |
| VAB aux prix de base | 4,9 | 6,6 | 7,5 |
| PIB (aux prix du marché) | 5,1 | 6,9 | 7,4 |

Source: Economic Survey, gouvernement de l'Inde, 2014-2015, volume II.

2.3. Le secteur des services continue de représenter plus de 50% de la valeur ajoutée brute dans le pays et sa part a lentement augmenté au fil des années. En revanche, la part du secteur agricole diminue progressivement et, selon les estimations, devrait se situer à 19% en 2014-2015 (tableau 2). La part de l'industrie a reculé depuis 2011-2012 et représente à peine plus de 28% du PIB en 2014-2015.

Tableau 2 Part en pourcentage de la VAB de différents secteurs, aux prix de base

| Année | Agriculture ^a | Industrie ^b | Services ^c |
|------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------|
| 2011-2012 | 21,58 | 29,90 | 48,52 |
| 2012-2013 | 20,77 | 29,27 | 49,96 |
| 2013-2014 | 20,24 | 28,67 | 51,09 |
| 2014-2015 ^d | 19,07 | 28,36 | 52,58 |

a Le secteur "Agriculture" comprend l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries extractives.

b Le secteur "Industrie" comprend le secteur manufacturier, la construction et l'approvisionnement en électricité, gaz et eau.

c Le secteur "Services" comprend le commerce, les services d'hôtellerie et de restauration, les services de transport, d'entreposage et de communication; les services financiers, l'assurance, les services immobiliers et les services fournis aux entreprises; et les services collectifs, sociaux et personnels.

d Estimations anticipées.

Source: Chiffres calculés sur la base des tableaux statistiques figurant dans l'Economic Survey de 2015.

2.2 Épargne et investissement

2.4. Après avoir atteint son niveau record en 2007-2008 (36,8%), l'épargne intérieure brute, exprimée en part du PIB (aux prix du marché) a baissé, passant de 33,9% en 2011-2012 à 30,6% en 2013-2014. La formation brute de capital, exprimée en part du PIB, a également baissé, tombant de 38,2% en 2011-2012 à 32,3% en 2013-2014, du fait d'une diminution des investissements de la part des secteurs des entreprises et des ménages. Si l'investissement du secteur public a augmenté au cours de la période considérée, il n'a pas été suffisant pour compenser la baisse des investissements des secteurs des entreprises et des ménages.

2.3 Inflation

2.5. L'inflation constitue un problème majeur auquel l'économie est confrontée depuis 2010-2011. L'inflation du commerce de détail, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) (combiné)¹, est restée irrésistiblement figée à 9-10% environ en 2012-2013 et en 2013-2014. Cependant, depuis le deuxième trimestre de 2014-2015, l'inflation des prix de gros et des prix à la consommation s'est considérablement atténuée: en effet, une inflation modérée a été observée dans les trois principaux sous-groupes, à savoir les produits alimentaires, les boissons et le tabac; le chauffage et l'éclairage; et les autres produits. Selon l'IPC révisé (nouvelle série) avec 2012 comme année de référence, l'inflation globale des prix à la consommation s'élevait à 5,1% en janvier 2015.

2.6. Le recul de l'inflation est imputable à des facteurs mondiaux et nationaux. Les facteurs mondiaux, à savoir la baisse des prix du pétrole brut et les prix mondiaux modérés des biens exportables, notamment les huiles comestibles et même le charbon, ont contribué à modérer l'inflation globale. À l'échelle nationale, la politique monétaire stricte imposée par la Banque

¹ Année de référence 2010 = 100.

centrale de l'Inde a contribué à contenir les pressions sur la demande, à constituer un tampon permettant de résorber tout choc extérieur et à maîtriser l'instabilité de la valeur de la roupie.²

2.4 Exportations, importations et balance commerciale

2.7. Pendant la période de quatre ans à l'examen (2010-2011 à 2013-2014), les exportations ont augmenté à un taux annuel moyen de 8,0%, tandis que les importations ont augmenté de 6,8%. La part de l'Inde dans les exportations mondiales a connu une légère hausse, passant de 1,5% en 2010 à 1,7% en 2013. Sa part des importations mondiales est quant à elle passée de 2,3% en 2010 à 2,5% en 2013.

2.8. L'économie indienne a accentué l'ouverture des échanges pendant la période considérée. Le commerce total des marchandises (exportations et importations) de l'Inde représentait 42,4% du PIB en 2008-2009, avant de baisser à 36,3% en 2009-2010, en conséquence de la crise économique mondiale (tableau 3). Il a toutefois connu une reprise les années suivantes et le rapport du commerce au PIB est passé à 44,1% en 2013-2014.

Tableau 3 Commerce des marchandises: exportations, importations, balance commerciale et ouverture des échanges

(Milliards de \$EU, sauf indication contraire)

| Année | Exportations | | | Importations | | | Balance commerciale | | Ouverture des échanges Commerce en % du PIB |
|------------------------|--------------|-----------------|-------------|--------------|-----------------|-------------|---------------------|-------------|---|
| | Exportations | % de croissance | en % du PIB | Importations | % de croissance | en % du PIB | Balance commerciale | en % du PIB | |
| 2010-2011 | 251,1 | 40,5 | 14,5 | 369,8 | 28,2 | 21,4 | -104,8 | 6,1 | 34,5 |
| 2011-2012 | 306,0 | 22,5 | 16,60 | 489,3 | 32,3 | 26,6 | -183,4 | -10,7 | 46,4 |
| 2012-2013 | 300,4 | -1,8 | 17,61 | 490,7 | 0,3 | 28,8 | -190,3 | -11,2 | 46,5 |
| 2013-2014 | 314,4 | 4,7 | 19,20 | 450,2 | -8,3 | 27,4 | -135,8 | -7,8 | 44,1 |
| 2014-2015 ^a | 241,1 | 4,0 | 13,75 | 351,2 | 3,6 | 20,0 | -110,0 | -6,3 | 33,8 |

Note: PIB en prix constants du marché.
Les taux de conversion du dollar EU sont calculés sur la base des taux mensuels moyens de la Banque centrale de l'Inde.

a Chiffres provisoires pour la période avril-décembre.

Source: Economic Survey, 2014-2015.

2.4.1 Exportations de marchandises

2.9. Après avoir enregistré une très forte croissance de 37,5% en 2010-2011, les exportations de marchandises ont connu une croissance plus modérée de 22,5% en 2011-2012. La forte progression enregistrée au cours de ces deux années a permis aux exportations totales de passer le seuil des 300 milliards de dollars EU. En 2012-2013, les exportations étaient toujours au-dessus de ce seuil, mais la croissance n'a pas pu se maintenir et a légèrement baissé, de 1,8%. En 2013-2014, toutefois, les exportations ont repris et dégagé une croissance de 4,7% (314,4 milliards de dollars EU). En 2014-2015 (avril-décembre), la croissance des exportations a ralenti, à 2,4% (les exportations totalisant 241,1 milliards de dollars EU, contre 237,73 milliards de dollars EU pendant la même période en 2013-2014).

2.10. En 2013-2014, les principaux groupes de produits du panier d'exportations de l'Inde en pourcentage du total étaient le pétrole brut et les produits pétroliers (20,1%); les pierres précieuses et les bijoux (13,2%); les textiles et produits connexes (11,8%); les produits agricoles et produits connexes (10,5%); et les produits chimiques et produits connexes (9,8%).

2.4.2 Importations de marchandises

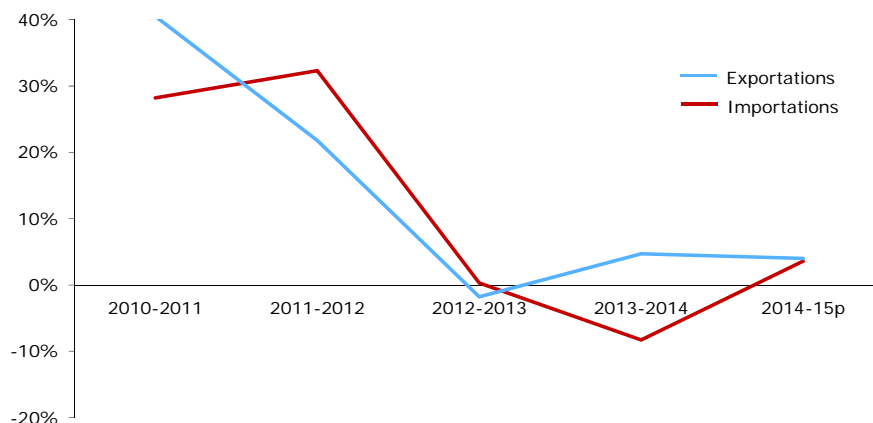
2.11. Pendant la période de quatre ans à l'examen (2010-2011 à 2013-2014), les importations ont augmenté de 6,8%. En 2014-2015 (avril-décembre), les importations ont augmenté de 3,6% pour atteindre 351,2 milliards de dollars EU, contre 338,9 milliards de dollars EU en 2013-2014 (avril-décembre). Les importations de produits non pétroliers et de produits autres que l'or et l'argent, qui représentent pour l'essentiel les importations nécessaires pour l'activité industrielle,

² Economic Survey of India, 2014-2015.

ont augmenté de 7,8% en 2014-2015 (avril-janvier), après avoir connu une baisse de 0,7% en 2012-2013 et de 6,9% en 2013-2014.

2.12. En 2013-2014, les principaux groupes de produits du panier d'importations de l'Inde en pourcentage du total étaient le pétrole brut et les produits pétroliers (36,6%); les pierres précieuses et les bijoux (13,0%); les produits chimiques et produits connexes (7,9%); l'électronique (7,2%); et les machines (6,9%).

Graphique 1 Taux de croissance des importations et des exportations



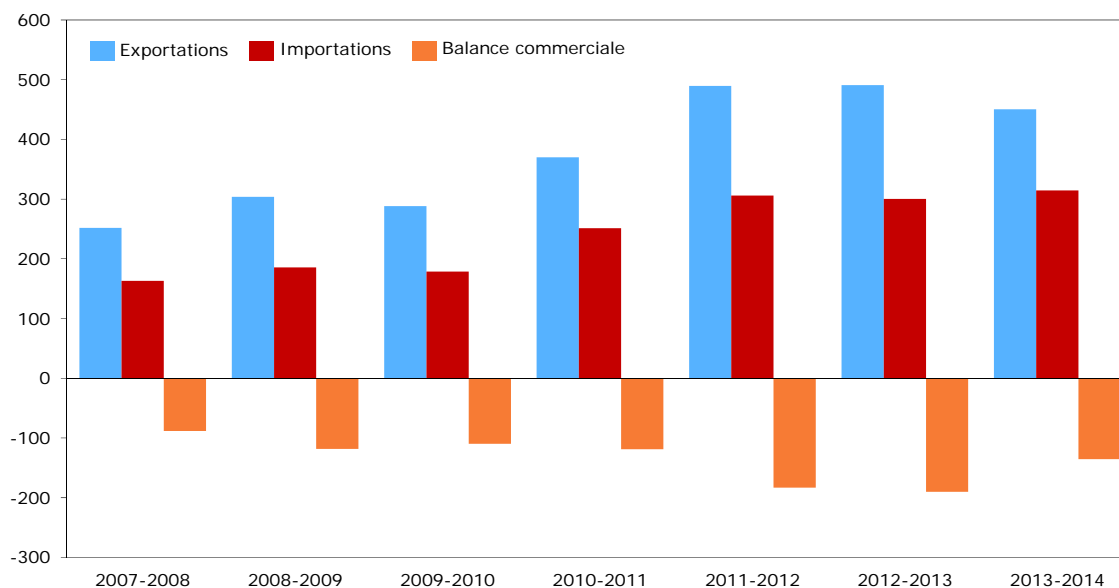
Source: Union Budget, Economic Survey of India, 2014-2015.

2.4.3 Balance commerciale

2.13. Le déficit commercial, exprimé en pourcentage du PIB, est passé de 8,5% en 2009-2010 à 11,2% en 2012-2013. Il a plus que doublé en l'espace de quatre ans, passant de 88,5 milliards de dollars EU en 2007-2008 à 183,4 milliards de dollars EU en 2011-2012. Il a encore augmenté et atteint 190,3 milliards de dollars EU en 2012-2013 avant de chuter à 135,8 milliards de dollars EU en 2013-2014 à la suite de diverses mesures prises par le gouvernement. La forte dépendance aux importations de produits essentiels tels que le pétrole brut, le gaz, le charbon, les légumineuses, les huiles comestibles, les engrais, les produits électroniques, etc., a maintenu le déficit commercial de l'Inde à un niveau élevé.

Graphique 2 Commerce des marchandises: exportations, importations et balance commerciale

(Milliards de \$EU)



Source: Union Budget, Economic Survey of India, 2014-2015.

2.4.4 Répartition géographique du commerce des marchandises

2.14. Ces dernières années ont vu une importante diversification des marchés pour le commerce indien, processus qui a aidé l'Inde à faire face à une demande mondiale atone.

2.15. En termes de régions, les parts des exportations de l'Inde à destination de l'Europe et de l'Amérique ont baissé au fil des années, respectivement, de 23,6% et 20,1% en 2004-2005 à 18,6% et 17,2% en 2013-2014. Cependant, les États-Unis d'Amérique demeurent la principale destination des exportations indiennes, avec 12,4%, suivis par les Émirats arabes unis (9,7%) et la Chine (4,7%) en 2013-2014.

2.16. Les parts des exportations de l'Inde à destination de l'Asie et de l'Afrique ont augmenté, passant, respectivement, de 47,9% et 6,7% en 2004-2005 à 49,4% et 9,9% en 2013-2014. Les exportations vers l'Asie représentent toujours 50% environ des exportations totales de l'Inde. Si les exportations indiennes à destination des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont augmenté de 0,4% seulement, les exportations à destination de l'Asie du Sud ont en revanche augmenté de 15,9%, les plus fortes hausses étant enregistrées avec les quatre grands pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), à savoir Sri Lanka, le Bangladesh, le Népal et le Pakistan, outre le Bhoutan. Les exportations à destination de la Chine et du Japon ont augmenté, respectivement, de 9,5% et 11,7%.

2.17. S'agissant des importations, la part de l'Europe dans les importations de l'Inde a également reculé, de 23,0% en 2004-2005 à 15,8% en 2013-2014, tandis que les parts de l'Asie et de l'Afrique ont nettement augmenté, passant, respectivement, de 35,6% et 3,6% en 2004-2005 à 60,7% et 8,1% en 2013-2014. La part de l'Amérique dans les importations de l'Inde a aussi augmenté, passant de 8,8% à 12,8% pendant la même période. La Chine est la source principale des importations de l'Inde: en 2013-2014, elle représentait 11,3% des importations totales, suivie par l'Arabie saoudite (8,1%), les EAU (6,5%) et les États-Unis (5,0%).

2.18. Les trois principaux partenaires commerciaux de l'Inde sont la Chine, les États-Unis et les EAU, chacun d'eux occupant à tour de rôle la première position.

2.4.5 Commerce des services

2.19. Le secteur des services joue un rôle très important dans l'économie indienne. Le fort taux de croissance atteint par l'économie durant les quelque dix dernières années doit beaucoup au secteur des services. Ce dernier représente plus de 50% du PIB du pays, 35% de ses exportations et plus de 50% de l'IED entrant.

2.20. Les exportations de services de l'Inde se sont maintenues sur la voie de la croissance au cours des quatre dernières années. Pendant la période allant de 2010-2011 à 2013-2014, le TCAM des exportations de services était de 6,7%, soit légèrement inférieur aux 8% des exportations de marchandises pendant la même période. Les exportations de services ont atteint 151,5 milliards de dollars EU en 2013-2014, enregistrant une augmentation de 4,0% par rapport à l'année précédente. Le secteur des services des technologies de l'information et des services reposant sur les technologies de l'information domine les exportations de services de l'Inde. Les autres catégories principales des exportations de services en 2013-2014 incluaient les services fournis aux entreprises, les services relatifs aux voyages et les services de transport.

2.21. Les importations de services ont baissé, reculant de 80,6 milliards de dollars EU en 2010-2011 à 78,5 milliards de dollars EU en 2013-2014. Les catégories principales d'importations de services en 2013-2014 incluaient les services fournis aux entreprises, les services de transport, les services relatifs aux voyages et les services financiers.

2.22. Pendant la période à l'examen, la balance des services est restée positive (tableau 4). Cependant, cet excédent n'a pas suffi à combler le déficit de la balance commerciale de l'Inde.

Tableau 4 Commerce des services

(Milliards de \$EU)

| Année | Exportations | Importations | Solde |
|-----------|--------------|--------------|-------|
| 2010-2011 | 124,6 | 80,6 | 44,1 |
| 2011-2012 | 142,3 | 78,2 | 64,1 |
| 2012-2013 | 145,7 | 80,8 | 64,9 |
| 2013-2014 | 151,5 | 78,5 | 73,0 |

Source: RBI Handbook 2013-2014.

2.23. Outre les services des technologies de l'information et les services reposant sur les technologies de l'information, l'Inde a un potentiel énorme dans les exportations d'autres services fournis aux entreprises, comme les services de consultation en matière de gestion, les services professionnels tels que les services comptables, les services d'architecture et d'ingénierie, les services relatifs au tourisme à valeur médicale, les services audiovisuels, les services de recherche-développement, les services relatifs au tourisme de bien-être, les services récréatifs, les services financiers, les services de construction et les services professionnels liés à la santé.

2.24. Il existe en outre un potentiel considérable pour le commerce des services dans la quasi-totalité des secteurs, pour les quatre modes de fourniture. Actuellement, compte tenu des exigences liées aux populations vieillissant rapidement et de la nécessité de rester compétitif dans un environnement très mondialisé, les pays développés sont de plus en plus tributaires des services de professionnels compétents originaires de pays en développement comme l'Inde. Du fait de son avantage démographique et du vaste bassin de main-d'œuvre qualifiée, peu coûteuse et anglophone dont elle dispose, l'Inde est à même de résoudre le problème mondial de pénurie de compétences.

2.25. Une nouvelle initiative visant à stimuler les exportations de services est le Conclave annuel des services, qui s'est déjà tenu à deux reprises. Cette initiative a pour but de réunir toutes les parties prenantes en une même enceinte, d'identifier les problèmes et d'établir une feuille de route pour la promotion des exportations de services.

2.26. La prochaine étape consiste logiquement à inviter entreprises et gouvernements du monde entier à promouvoir les échanges de services entre l'Inde et le reste du monde. Dans cette perspective, le Ministère indien du commerce et de l'industrie, en association avec le Conseil de promotion des exportations de services (SEPC) et la Confédération de l'industrie indienne (CII), organise une exposition mondiale sur les services du 23 au 25 avril 2015, à New Delhi. Le principal

objectif de cette exposition est de créer une plate-forme mondiale pour favoriser le commerce des services. Elle devrait permettre d'améliorer la coopération stratégique et de développer des synergies en vue de renforcer les relations multilatérales entre toutes les parties prenantes, d'exploiter le potentiel des exportations de services et d'augmenter les flux d'IED dans le secteur des services. Plus de 40 pays sont attendus à cette exposition.

2.5 Investissement étranger

2.5.1 Investissement étranger direct (IED) et investissement institutionnel étranger (IIE)

2.27. Pendant la période à l'examen, les flux entrants d'IED ont atteint le niveau sans précédent de 46,5 milliards de dollars EU en 2011-2012, ce qui représentait une augmentation en glissement annuel de 34% environ (tableau 5). Cependant, depuis lors, les flux entrants d'IED n'ont pas dépassé les 30-35 milliards de dollars EU. Maurice, Singapour, le Royaume-Uni, le Japon et les Pays-Bas ont été les sources les plus importantes de ces flux entrants. Les secteurs ayant attiré une grande part des flux entrants totaux ces dernières années sont, entre autres, les services, la construction, les télécommunications, les logiciels et le matériel informatique, les médicaments et produits pharmaceutiques, l'industrie automobile, les produits chimiques et l'électricité.

Tableau 5 Flux entrants d'IED et IIE net

(Milliards de \$EU)

| Année | Flux entrants d'IED totaux | IIE net |
|------------------------|----------------------------|---------|
| 2008-2009 | 41,8 | -15,01 |
| 2009-2010 | 37,7 | 29,05 |
| 2010-2011 | 34,8 | 29,42 |
| 2011-2012 | 46,5 | 16,81 |
| 2012-2013 | 34,2 | 27,58 |
| 2013-2014 | 36,0 | 5,01 |
| 2014-2015 ^a | 31,8 | - |

a Période avril-novembre 2014.

Source: Banque centrale de l'Inde.

2.28. Les flux entrants d'IIE net ont connu une forte instabilité pendant la période considérée, ce qui est largement imputable aux événements qui se sont déroulés sur la scène financière internationale. En 2013-2014, les flux entrants d'IIE net s'élevaient à 5 milliards de dollars EU.

2.5.2 Investissements sortants de l'Inde

2.29. Les flux sortants d'IED de l'Inde s'élevaient à 17,1 milliards de dollars EU en 2010-2011 et ont chuté à 11,1 milliards de dollars EU en 2011-2012, puis encore à 7,1 milliards de dollars EU en 2012-2013. En 2013-2014, ces flux ont légèrement augmenté, pour atteindre 9,2 milliards de dollars EU. Les principales destinations des investissements sortants de l'Inde en 2013-2014 incluaient les îles Vierges britanniques, le Mozambique, les Pays-Bas, Singapour, Maurice et les États-Unis. L'agriculture et les industries extractives (6,3 milliards de dollars EU) représentaient la plus grosse part de l'IED sortant en 2013-2014, suivies par le secteur manufacturier (2,6 milliards de dollars EU) et les services financiers, les services d'assurance et les services fournis aux entreprises (1,8 milliard de dollars EU).

2.6 Principales difficultés

2.6.1 Agriculture et sécurité alimentaire

2.30. Alors que près de la moitié de la population du pays travaille dans l'agriculture pour subsister, la part de l'agriculture dans le PIB total n'est que de 20% environ. La croissance ciblée pour le secteur agricole et les secteurs connexes était de 4% pour la période 2012-2017, mais la croissance enregistrée a été de 1,2% la première année, puis de 3,7% en 2013-2014 et de 1,1% en 2014-2015. Depuis quelque temps, les revenus agricoles du pays sont sous pression du fait de la hausse des coûts des intrants et de l'incapacité des agriculteurs à obtenir des prix raisonnables pour leurs produits.

2.31. Compte tenu des possibilités limitées d'augmenter les superficies consacrées à la production, la croissance future de l'agriculture dépend d'une augmentation de la productivité dans ce secteur. Cette augmentation est nécessaire non seulement pour garantir des revenus raisonnables aux agriculteurs, mais aussi pour assurer la sécurité alimentaire, y compris la disponibilité et l'accès à des prix abordables. Des mesures sont requises pour augmenter les superficies irriguées, améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation existants et accroître la valeur ajoutée dans l'industrie agroalimentaire. De plus, les secteurs agricole et alimentaire ont besoin d'investissements de grande ampleur dans la recherche, l'éducation, la vulgarisation, les engrais, les laboratoires chargés de tester les sols, l'eau et les produits de base, le magasinage et l'entreposage frigorifique.

2.6.2 Les difficultés du secteur manufacturier

2.32. L'Inde représente 1,8% de la production manufacturière mondiale. Cependant, la croissance du secteur manufacturier est restée timide ces dernières années. La part de ce secteur a stagné à 16% du PIB environ et les exportations de produits manufacturés ont piétiné, s'établissant autour de 10% du PIB. Si les produits de base et les biens d'équipement semblent être sur la voie de la reprise, les produits intermédiaires sont encore confrontés à des difficultés et le secteur des biens de consommation, tiré par les biens de consommation durables, continue d'enregistrer une croissance négative. Le deuxième problème majeur auquel l'Inde est confrontée est donc de stimuler la croissance industrielle en général et la croissance du secteur manufacturier en particulier. Régler ce problème est impératif en raison de l'arrivée massive de nouveaux travailleurs sur le marché du travail chaque année, de la capacité limitée du secteur des services à absorber à lui seul les travailleurs peu qualifiés et d'une saturation de la capacité d'absorption du secteur agricole.

2.33. L'initiative gouvernementale "Make in India" vise à promouvoir le pays en tant que destination de l'investissement, à dynamiser le secteur manufacturier et à stimuler l'emploi. Elle envisage en outre le développement de l'infrastructure, y compris des autoroutes de l'information parallèlement aux autoroutes, aux ports, aux réseaux de fibre optique, aux réseaux de transport du gaz et aux réseaux de distribution d'eau.

2.6.3 Développement des infrastructures

2.34. L'une des principales difficultés auxquelles est confrontée la croissance indienne est le manque d'infrastructures. De vastes investissements sont nécessaires pour construire les infrastructures indispensables pour soutenir un taux de croissance élevé, y compris des routes, des voies ferrées, des ports, des aéroports, des réseaux électriques, des réseaux de télécommunication, des oléoducs et des gazoducs et des systèmes d'irrigation.

2.35. D'après les prévisions du 12^{ème} Plan quinquennal, pendant la période du Plan (2012-2017), l'Inde a besoin d'un investissement de 1 000 milliards de dollars EU dans les infrastructures. Reconnaissant le besoin pressant d'augmenter les investissements publics, l'État a considérablement augmenté le soutien budgétaire destiné aux infrastructures dans le budget 2015-2016. Parmi les grandes initiatives annoncées pour le financement des infrastructures, on peut citer un Fonds national pour l'investissement et l'infrastructure, des emprunts relatifs aux infrastructures exonérés d'impôt pour des projets dans les secteurs ferroviaire, routier et de l'irrigation, et une redynamisation du mode de développement des infrastructures par le biais de partenariats public-privé (PPP). Les ports du secteur public seront encouragés à se constituer en société et à devenir des sociétés conformément à la Loi sur les sociétés de manière à pouvoir attirer les investissements du secteur privé et à tirer avantage des vastes ressources foncières qu'ils n'exploitent pas.

2.36. Le gouvernement propose en outre d'établir cinq nouveaux projets de très grands ouvrages énergétiques, chacun d'une capacité de production de 4 000 MW selon le mode "prêt à l'emploi", ce qui signifie que toutes les autorisations et les connexions seraient en place avant même que le projet ne soit attribué par un système d'enchères transparent. Le gouvernement envisage aussi une approche analogue pour d'autres projets d'infrastructure, comme des routes, des ports, des voies ferrées, des aéroports, etc.

2.37. Supprimer les goulets d'étranglement au niveau des infrastructures est tout aussi essentiel pour parvenir à une croissance accélérée des exportations. Il est nécessaire d'améliorer le transport multimodal pour renforcer la connectivité du réseau routier avec les ports, les têtes de ligne ferroviaires et les aéroports, favoriser un débit plus rapide dans les ports et raccourcir le temps de séjour, accélérer le mouvement des rames par voie ferroviaire et le mouvement du fret aérien, le tout assorti des mesures requises pour faciliter les échanges.

2.38. L'infrastructure de soutien requise pour les exportations inclut des laboratoires d'essai, davantage d'ateliers et d'installations pour la phytoquarantaine, de plus grands centres de facilitation des échanges et de plus grands postes douaniers terrestres, ainsi que de meilleurs locaux d'entreposage frigorifique pour les produits pharmaceutiques et les marchandises périssables.

2.39. Bien que l'Inde soit aujourd'hui un fournisseur important de produits agroalimentaires au niveau mondial, ces produits restent limités, pour l'essentiel, à des produits de base tels que les céréales, les arachides, l'huile de ricin, les tourteaux, la gomme de guar, etc., dont les excédents sont restreints. L'Inde entend favoriser une transition vers des exportations de produits transformés et à valeur ajoutée, de produits de niche tels que les produits biologiques, les herbes aromatiques et les produits à base de plantes. À cette fin, diverses installations et infrastructures sont nécessaires pour l'étape après-récolte, par exemple: des installations de la chaîne du froid et une logistique des transports entre les exploitations agricoles et les ports et aéroports; des silos équipés de mécanismes de contrôle de la température pour préserver la qualité des produits; des usines d'emballage modernes équipées de systèmes complets de chaîne du froid; et des installations et centres intégrés pour le traitement après récolte des marchandises périssables, avec une alimentation électrique sans interruption et un accès aux autoroutes nationales.

2.40. Le commerce par conteneurs prend de plus en plus d'importance. Inspirés par les centres de conteneurs et les dépôts intérieurs de conteneurs pour le fret maritime, des installations analogues de dédouanement hors site pour le fret aérien, dénommées centres de fret aérien, ont été approuvés. L'approbation de ces centres pourra également se faire via le même mécanisme de guichet unique qui permet d'agréer les centres de conteneurs et les dépôts intérieurs de conteneurs. Un plan pour le développement de toutes ces installations a été établi. Le développement du commerce par conteneurs et des infrastructures dépend quant à lui du développement des ports, des voies ferrées, des réseaux routiers, des entrepôts et des sociétés de transport et de logistique.

2.41. Le Programme de zones économiques spéciales de l'Inde a contribué, dans une certaine mesure, au développement d'infrastructures de calibre mondial. Le concept de zone économique spéciale reflète le principe qui est au cœur même de l'initiative "Make in India" du gouvernement, à savoir mettre l'accent sur la promotion de la "facilité de faire des affaires" grâce à une simplification des procédures, au traitement et à l'approbation des demandes en ligne, et à des procédures responsables et transparentes. Ce programme sera encore renforcé.

2.6.4 Le renforcement de la demande d'investissements publics et la nécessité de maintenir une discipline budgétaire

2.42. L'Inde fait également face à deux difficultés contradictoires: d'une part, la nécessité à court terme de stimuler les investissements publics pour redynamiser la croissance et garantir le développement, et d'autre part la nécessité de maintenir une discipline budgétaire. Les investissements publics sont indispensables pour soutenir plusieurs priorités nationales importantes, telles que l'agriculture, l'éducation, la santé et les infrastructures rurales, en plus de divers programmes ciblant les populations pauvres et défavorisées. Cependant, faire face à ces priorités ne fait pas que réduire la marge de manœuvre budgétaire, cela l'anéantit. Réaliser l'objectif d'un déficit budgétaire de 3% du PIB en 2017-2018 est un défi immense.

3 LE NOUVEAU PROGRAMME DE RÉFORME

3.1. Le gouvernement s'est lancé dans un programme de réformes ambitieux pour relever les défis que sont la dynamisation de la croissance, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie de l'homme de la rue. Depuis quelques mois, plusieurs initiatives ont été annoncées concernant l'inclusion financière, la santé et l'hygiène de l'homme de la rue, l'éducation des jeunes

filles, l'emploi pour les jeunes, une administration fiscale perfectionnée et non conflictuelle, la répartition réelle des avantages, l'investissement et la création d'emplois, le bien-être de la main-d'œuvre, l'accroissement de la productivité agricole et l'augmentation des revenus des exploitations agricoles, l'amélioration de la connectivité numérique, la formation de la jeunesse et l'amélioration de la facilité de faire des affaires.

3.1 Facilité de faire des affaires

3.2. Pour améliorer le classement de l'Inde selon les critères de la facilité de faire des affaires, des réformes sont entreprises dans des domaines tels que la création d'entreprises, l'octroi de permis de construire, le transfert de propriété, le raccordement à l'électricité, le paiement des taxes et impôts, l'exécution des contrats et le solutionnement de l'insolvabilité. Les mesures importantes qui ont été prises sont les suivantes:

- libéralisation des procédures de licences et déréglementation d'un grand nombre de produits du secteur de la défense;
- prolongation de la validité des licences afin de donner suffisamment de temps aux détenteurs de licences pour acheter des terrains et obtenir les autorisations/approbations nécessaires auprès des autorités compétentes;
- adoption d'une liste récapitulative énumérant des délais spécifiques pour le traitement de toutes les demandes déposées par des investisseurs étrangers dans les cas se rapportant à des investissements étrangers dans une entreprise de vente au détail/détenue par un ressortissant indien non résident/à vocation exportatrice;
- informatisation des processus d'enregistrement auprès des caisses de prévoyance des employés et de la Société d'assurance publique des employés;
- traitement en ligne des autorisations relatives à l'environnement et aux forêts;
- réduction du nombre de documents requis à l'exportation;
- adoption de bonnes pratiques par les États dans la délivrance des autorisations et la vérification de la conformité, au moyen de l'évaluation par les pairs, de l'autocertification, etc.

3.2 Programme "Make in India"

3.3. Le programme "Make in India" vise à faciliter l'investissement, à favoriser l'innovation, à améliorer le développement des compétences, à protéger la propriété intellectuelle et à construire une infrastructure manufacturière de première qualité. Des renseignements sur 25 secteurs sont mis à disposition sur un portail Web et offrent des précisions sur la politique en matière d'IED, la Politique manufacturière nationale, les droits de propriété intellectuelle, le Corridor industriel Delhi-Mumbai et d'autres corridors industriels nationaux. Une unité de facilitation pour les investisseurs a été créée dans le cadre de l'initiative "Invest India" pour guider, aider et soutenir les investisseurs.

3.3 Réformes de la politique en matière d'IED

3.4. Au fil des années, l'Inde a mis en place une politique en matière d'IED favorable aux investisseurs, qui a été peu à peu libéralisée et rationalisée. L'IED est autorisé jusqu'à 100%, selon la voie automatique, dans la plupart des secteurs/activités.

3.5. Le gouvernement a libéralisé la politique en matière d'IED dans le secteur de la défense en relevant le plafond d'IED de 26 à 49%. De plus, l'IED supérieur à 49% a également été permis sous réserve d'une autorisation du Comité ministériel de la sécurité, afin de permettre l'accès à des technologies modernes et innovantes. L'IED à 100% selon la voie automatique a été autorisé dans certains projets d'infrastructures ferroviaires. Le Parlement indien a récemment adopté le projet de loi de 2015 portant modification de la Loi sur l'assurance qui, entre autres choses, relève le plafond de l'IED dans le secteur de l'assurance de 26 à 49%. Il a été annoncé dans le budget

2015-2016 que, en vue de simplifier davantage les procédures applicables aux entreprises indiennes pour attirer des investissements étrangers, il ne serait plus fait de distinction entre les différents types d'investissements étrangers, en particulier entre les investissements de portefeuille étrangers et les investissements étrangers directs; un plafond mixte remplacerait cette distinction. Les secteurs déjà soumis à la voie automatique autorisant l'investissement étranger à 100% ne seraient pas affectés.

3.4 Introduction de la taxe sur les marchandises et les services

3.6. Une des réformes majeures et à fort impact prévues dans un futur proche sera l'introduction de la taxe sur les marchandises et les services, qui prendra effet au 1^{er} avril 2016. Sa mise en œuvre entraînera la suppression d'autres taxes comme le droit d'accise central, la taxe sur les services, la taxe d'État sur la valeur ajoutée, l'octroi, la taxe centrale sur les ventes, la taxe sur les ventes au niveau des États, la taxe d'admission, le droit de timbre, la taxe sur le chiffre d'affaires, la taxe sur la consommation ou la vente d'électricité et les taxes sur le transport de marchandises et de services, ce qui élimine les multiples niveaux d'imposition qui existent actuellement en Inde.

3.7. La taxe sur les marchandises et les services devrait aider considérablement les exportateurs indiens. La simplification et l'harmonisation du régime des impôts indirects du pays rendront le commerce et l'industrie de l'Inde plus compétitifs en intégrant les marchés et en réduisant l'inflation et le coût de production.

3.5 Développement des compétences

3.8. L'Inde est une des nations les plus jeunes au monde, plus de 54% de sa population totale ayant moins de 25 ans. La taille actuelle de la main-d'œuvre indienne officiellement qualifiée est réduite, totalisant 2% environ. De plus, selon la Société nationale pour le développement des compétences, pour la période allant de 2013 à 2022, les besoins en travailleurs qualifiés s'élèveront progressivement à 120 millions dans les secteurs autres que le secteur agricole. Pour répondre à ces besoins, un département spécialisé dans le développement des compétences et l'entrepreneuriat a été créé spécialement. Des travaux sont entrepris pour établir des normes communes en matière de formation entre les différents ministères et départements centraux. Trente-et-un conseils sectoriels de compétences, dirigés par les secteurs/employeurs du secteur concernés, sont aujourd'hui opérationnels; ils correspondent aux 25 secteurs identifiés dans le programme "Make in India". Les efforts se concentrent sur la création d'une norme commune en matière de développement et de certification des compétences pour l'ensemble du pays.

3.6 Réformes du secteur du travail

3.9. La multiplicité des lois sur le travail est souvent citée comme étant un obstacle pour l'industrie. Un certain nombre de mesures ont été engagées pour qu'il soit plus facile de se conformer avec ces lois et de faire des affaires. L'objectif est d'aligner les lois sur les exigences d'un marché du travail, en pleine évolution. Les mesures déployées incluent le lancement d'un portail unifié sur le marché du travail (portail "Shram Sudivha") permettant l'enregistrement en ligne d'entreprises, le dépôt en ligne, par les entreprises, de déclarations de revenus autocertifiées, simplifiées et uniques, la mise en place d'un programme transparent d'inspection du travail au moyen d'un système informatique utilisant des critères fondés sur les risques, le téléchargement de rapports d'inspection dans les 72 heures et le traitement rapide des plaintes. Un numéro de compte universel a été lancé qui permet aux employés d'avoir facilement et partout accès au compte de leur caisse de prévoyance. La Loi de 1961 sur les apprentis a été modifiée pour rendre les apprentissages plus souples et plus attractifs pour les jeunes et pour l'industrie, et un programme a été lancé pour aider les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) du secteur manufacturier à engager des apprentis (programme "Apprentice Protsahan Yojana").

3.7 Favoriser la croissance inclusive

3.10. Un programme de grande ampleur concernant l'inclusion financière, le Pradhan Mantri Jan Dhan Yojana (PMJDY), a été lancé le 28 août 2014. Il envisage un accès universel aux services bancaires avec au moins un compte bancaire de base par ménage. Ce programme devrait donner une forte impulsion au régime de transfert direct des prestations. En une courte période de 100 jours, plus de 125 millions de familles avaient déjà été intégrées dans le système financier

principal. La plate-forme du PMJDY est également utilisée pour concevoir et lancer toute une série de programmes de sécurité sociale pour faire en sorte que chaque citoyen indien dispose d'une couverture adéquate en cas de maladie, d'accident ou de dénuement pendant la vieillesse.

3.8 Rationalisation des subventions

3.11. La pauvreté endémique en Inde, les inégalités persistantes en termes de revenu et de possibilités, les difficultés liées à l'acquisition de moyens de subsistance dans les régions rurales et la déficience actuelle de l'inclusion financière contraignent le gouvernement à offrir une aide sous la forme de diverses subventions. Dans le même temps, il est impératif de faire en sorte que ces subventions parviennent aux bénéficiaires visés et réalisent leurs objectifs. La question aujourd'hui n'est pas de savoir si le gouvernement doit activement aider les populations pauvres et défavorisées, mais quel est le meilleur moyen pour le faire. Les subventions à certaines fins peuvent être efficaces lorsqu'elles prennent la forme de transferts directs d'espèces. Par exemple, les subventions pour le gaz à usage domestique sont actuellement versées directement sur les comptes bancaires d'environ 97,5 millions de bénéficiaires.

3.12. Le gouvernement soutient le secteur agricole en Inde par le biais de différents programmes concernant la recherche et l'éducation dans le domaine de l'agriculture, la vulgarisation, l'irrigation et l'aménagement d'un accès simplifié et moins coûteux aux intrants, tels que les semences, les engrais et le crédit. Un instrument important utilisé par le gouvernement pour soutenir les agriculteurs et garantir la sécurité alimentaire du pays est le programme des prix de soutien minimaux. Des céréales vivrières sont fournies aux agriculteurs à des prix de soutien minimaux grâce au Système public de distribution.

3.13. Compte tenu du grand nombre de personnes exerçant des activités agricoles, l'aide accordée aux agriculteurs est, par habitant, largement inférieure aux niveaux d'aide accordée dans de nombreux pays développés. De plus, l'aide accordée en Inde vise à soutenir les moyens de subsistance des très nombreux petits producteurs et producteurs marginaux du secteur agricole, et non à soutenir de grandes exploitations agricoles commerciales.

3.14. Le gouvernement a déployé un éventail de mesures, comme la décentralisation des marchés publics, pour renforcer l'efficacité des marchés publics et de la distribution publique, étendre les avantages des prix de soutien minimaux aux agriculteurs locaux et supprimer la tendance à favoriser le blé et le riz dans les mesures d'incitation. Un ambitieux programme de fiches de santé des sols a été lancé pour améliorer durablement la fertilité des sols.

4 POLITIQUE COMMERCIALE

4.1 Politique de commerce extérieur

4.1. Le commerce international occupe une place importante dans l'économie indienne, le commerce des marchandises représentant 44% environ du PIB du pays en 2013-2014, contre 34,5% en 2010-2011. La part de l'Inde dans les exportations mondiales de services (de 3,3% en 2013) augmente plus rapidement que sa part des exportations mondiales de marchandises. La politique de commerce extérieur de l'Inde est axée principalement sur une augmentation des exportations. L'Inde s'efforce de réaliser cet objectif au moyen de différents programmes visant à accorder des exemptions et des exonérations d'impôts indirects pour les intrants incorporés physiquement dans les produits destinés à l'exportation, à accorder des droits préférentiels à l'importation de biens d'équipement, à stimuler les exportations de services, à donner la priorité à des marchés et des produits spécifiques, etc. La politique de commerce extérieur s'efforce d'aligner ces programmes sur les accès à des marchés spécifiques que l'Inde a réussi à obtenir grâce à des négociations avec ses partenaires commerciaux concernant divers arrangements commerciaux bilatéraux et régionaux.

4.2. La politique de commerce extérieur porte traditionnellement sur une période de cinq ans et est réexaminée chaque année. La politique pour la période 2015-2020 est élaborée par le Département du commerce et sera annoncée sous peu.

4.3. Les deux piliers de la politique de commerce extérieur restent la diversification des marchés et la diversification des produits. La politique de commerce extérieur 2009-2014 incluait plusieurs

mesures destinées à promouvoir les exportations au moyen d'une plus grande diversification des marchés d'exportation en Amérique latine, en Afrique, en Europe de l'Est, dans certaines parties de l'Asie et de l'Océanie, et en mettant l'accent sur les exportations de produits à forte intensité d'exportation et à fort potentiel d'emploi.

4.4. L'Inde entend accélérer la croissance en mettant l'accent sur la production et l'exportation de produits agricoles à valeur ajoutée, de produits à fort potentiel, de produits de technologie de pointe et de produits importants pour les chaînes de valeur régionales.

4.5. L'Inde a délibérément maintenu à un niveau minimum toute intervention des pouvoirs publics dans la politique commerciale, même au plus fort de la crise économique mondiale. Alors que plusieurs pays avaient recours à diverses formes de mesures commerciales protectionnistes, telles que de très généreuses subventions à leurs entreprises, de restrictions des importations, des incitations fiscales et des mesures de promotion de l'achat de produits et services d'origine nationale, l'Inde a quant à elle imposé un petit nombre de restrictions des échanges durant la crise, et même ces mesures ont été temporaires et rapidement supprimées.

4.6. La politique de commerce extérieur de l'Inde reflète son inébranlable attachement à la libéralisation des échanges et à une intégration accrue dans l'économie mondiale. L'Inde a baissé de manière autonome ses droits d'importation au fil des années. Alors que le taux NPF consolidé moyen pour tous les produits est de 48% environ, les taux appliqués sont largement inférieurs aux taux consolidés, notamment dans le cas des produits agricoles, ce qui témoigne bien des efforts autonomes de libéralisation tarifaire déployés de manière constante par l'Inde. La moyenne simple des droits NPF appliqués pour l'ensemble des produits était d'à peine 13,7% et de 10,4% pour les produits non agricoles en 2012. Jusqu'à 69% des lignes tarifaires concernant des produits agricoles étaient visées par des taux NPF appliqués compris entre 25 et 50% *ad valorem*. Dans le cas des lignes tarifaires concernant des produits non agricoles, les taux NPF appliqués allaient de 5 à 10% *ad valorem* pour 76% des lignes tarifaires. Exception faite d'une modification occasionnelle des droits visant certains produits de base agricoles en raison de la forte instabilité des prix des denrées alimentaires, dans la plupart des cas, les droits ont été réduits plutôt que relevés et ils ont généralement été maintenus à des niveaux peu élevés.

4.7. La politique tarifaire sera optimisée plus avant afin de tirer avantage des possibilités offertes au secteur manufacturier par les chaînes de valeur régionales et mondiales, tout en maintenant la marge de manœuvre nécessaire pour renforcer et développer les branches de production nationales.

4.2 Mesures de facilitation des échanges

4.8. Un certain nombre d'initiatives ont été mises en place pour rendre les exportations et les importations plus compétitives et pour réduire les coûts de transaction. Ces initiatives consistent, entre autres choses, à réduire le nombre de documents, à élargir la portée du système d'échange électronique de données (EDI) et à encourager l'adoption des documents électroniques à la place des documents physiques pour permettre une circulation fluide des renseignements entre les différents départements ou organismes impliqués dans le contrôle des frontières. Des mesures sont également prises pour connecter au système d'EDI les ports qui ne le sont pas encore afin que les douanes puissent traiter plus rapidement les demandes sur un plus grand nombre de sites, et pour élargir la portée des systèmes d'auto-évaluation et de gestion du risque au sein des douanes.

4.9. Des mesures sont également prises par différents ministères et départements pour simplifier les procédures administratives et réduire les coûts de transaction sur la base des recommandations de deux groupes spéciaux sur les coûts de transaction. L'un des principaux projets concernant la facilitation des échanges mis en œuvre pendant la période à l'examen a été la mise en relation des banques et des bureaux de la Direction générale du commerce extérieur (DGCE). Le projet relatif au certificat électronique de réalisation bancaire (eBRC) lancé le 5 juin 2012 a permis la création d'une plate-forme intégrée pour la réception, le traitement et l'utilisation ultérieure de tous les renseignements liés à la réalisation bancaire. Depuis août 2012, la DGCE accepte les eBRC envoyés par les banques sur son serveur à la place des exemplaires physiques des certificats. Cela a contribué à réduire le coût de l'activité commerciale pour les

exportateurs indiens et à améliorer la productivité des banques, de la DGCE et de nombreux autres organismes.

4.10. Un portail dédié au commerce (www.indiantradeportal.in) a été inauguré le 8 décembre 2014. Il fournit des renseignements essentiels à l'industrie indienne concernant 42 marchés d'exportation et offre un mécanisme permettant de tirer avantage de l'accès aux marchés amélioré obtenu grâce à divers accords de libre-échange (ALE) régionaux et bilatéraux et à des accords globaux de coopération/parteneriat économique. Les renseignements peuvent être consultés en suivant quatre étapes simples, ce qui contribuera à faciliter l'activité commerciale. Le portail aidera également les exportateurs à se familiariser avec les ALE et à tirer avantage des droits préférentiels qui leur sont proposés dans différents pays.

4.11. Reconnaissant la relation de synergie entre les normes et le commerce, l'Inde a organisé un Conclave sur les normes en 2014 à New Delhi. L'objectif était de trouver une solution nationale coordonnée pour faire face aux difficultés liées aux normes et aux procédures d'évaluation de la conformité. Les participants étaient des responsables de la réglementation, des organismes de normalisation, des organismes d'accréditation et des représentants de l'industrie. Ils ont été sensibilisés à l'importance des normes internationales et à la nécessité d'harmoniser les normes nationales avec les normes internationales dans toute la mesure du possible. Il est prévu de faire du Conclave sur les normes une activité annuelle. De plus, les réformes législatives et institutionnelles identifiées à l'issue des débats du Conclave sur les normes, telles que des modifications à apporter à la Loi sur le Bureau indien de normalisation (BIS), ont été engagées.

4.12. Une autre initiative importante est le projet E-Biz. Un portail G2B (gouvernement-entreprises) a été créé pour servir de guichet unique pour la fourniture de services aux investisseurs et pour répondre aux besoins des entreprises et de l'industrie, dès leur création et pendant toute la durée de leurs activités. Les entrepreneurs peuvent demander en ligne une licence industrielle et remplir un mémorandum d'entrepreneur industriel; ce service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. D'autres services de l'administration centrale sont actuellement intégrés au portail en priorité. Un comité d'experts est en passe d'être nommé pour examiner la possibilité de supprimer les multiples demandes d'autorisation préalable.

4.3 Difficultés en matière de politique commerciale

4.13. La part de l'Inde dans le commerce mondial reste modeste et n'a enregistré qu'une légère hausse, passant de 1,3% des échanges mondiaux de marchandises en 2009 à 1,7% en 2013. De plus, au vu des incertitudes affectant le climat économique international en général et les principaux partenaires commerciaux de l'Inde en particulier, le pays s'attend à des temps difficiles pour son secteur commercial. Des facteurs internes, comme la faiblesse des infrastructures, la hausse des salaires et la rareté de la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des services, ralentissent en outre la croissance du commerce et des activités connexes.

4.14. L'incidence croissante des obstacles non tarifaires, sous la forme de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et d'obstacles techniques au commerce (OTC), demeure une préoccupation majeure pour les échanges. Bien que les droits de douane soient globalement à la baisse (une conséquence également du nombre croissant d'ALE), le recours à des règlements techniques ou à des normes obligatoires constituant des obstacles a augmenté, parallèlement à une multiplication des procédures d'évaluation de la conformité. Les coûts de transaction accrus qui découlent de la mise en conformité avec ces prescriptions réglementaires viennent s'ajouter aux coûts des exportations de l'Inde et fragilisent la compétitivité des prix.

5 L'INDE ET L'OMC

5.1 Les négociations à l'OMC

5.1. Parce qu'elle est fortement attachée au multilatéralisme et au Programme de Doha pour le développement, l'Inde a travaillé aux côtés des autres Membres de l'OMC pour faire en sorte que les déséquilibres existant dans les règles du commerce mondial soient corrigés, dans le but de garantir une meilleure intégration des pays en développement dans le commerce international.

5.2. Les résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013, sont importants en ce qu'ils reconnaissent l'existence de certains déséquilibres dans les règles du commerce des produits agricoles, reconnaissance qui s'exprime dans les décisions sur les questions de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et de la concurrence à l'exportation. La nécessité de disposer d'une marge de manœuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire, qui est une exigence très concrète des pays en développement pour leur permettre d'assurer la subsistance et la sécurité alimentaire de leurs populations pauvres, a non seulement été reconnue, mais il a également été décidé à l'OMC, en novembre 2014, de trouver une solution permanente à ce problème, et ce dans un délai déterminé.

5.3. L'un des principaux résultats de la Conférence ministérielle de Bali est la décision concernant un Accord sur la facilitation des échanges (AFE). L'Inde est partie à cette décision et respectera l'obligation de notifier ses engagements des catégories A et B conformément aux dispositions de l'Accord. Elle a entrepris une série de réformes autonomes avant même que l'OMC n'ait décidé de se doter d'un AFE, réformes qui ont les objectifs suivants:

- i. simplifier les lois et procédures et rationaliser les droits et formalités liés à la mainlevée et au dédouanement des marchandises;
- ii. garantir une plus grande transparence dans l'administration des instruments législatifs relatifs au commerce; et
- iii. renforcer et mettre en place des mesures pour la coopération aux frontières et la libre circulation des marchandises en transit.

5.4. L'Inde a amorcé la modernisation de ses douanes dans les années 1990 avec l'introduction du système d'échange électronique de données (EDI) dans les principaux bureaux de douane, système qui a ensuite été déployé sur d'autres sites. Parmi les autres mesures de facilitation des échanges mises en place par l'Inde de manière autonome, on peut citer l'introduction du "système de gestion des risques" et du "contrôle après dédouanement" pour les importations. Très récemment, l'Inde a lancé un module de gestion des risques également pour les exportations. Lorsque cela est possible, elle autorise le paiement des droits de douane par voie électronique, mesure qui découle également de l'une des dispositions du texte sur la facilitation des échanges. En 2012, l'Inde a lancé le programme des opérateurs économiques agréés, fondé sur le cadre de normes SAFE de l'OMD.

5.5. Bien que des réformes douanières importantes aient été entreprises en Inde, la mise en œuvre de l'AFE fait intervenir de multiples organismes de contrôle des frontières, ce qui la rend difficile. Même si de nombreuses dispositions relatives à la facilitation des échanges sont déjà en vigueur en Inde, certaines d'entre elles nécessitent des modifications juridiques et/ou procédurales adéquates. Dans ce contexte, l'Inde, en tant que pays en développement, aurait droit à une période de transition appropriée pour mettre en œuvre l'Accord.

5.6. L'Inde est sur le point de finaliser sa classification d'engagements au titre de l'Accord et soumettra une notification à cet égard conformément à l'AFE. L'établissement d'un comité national de la facilitation des échanges est également en cours.

5.7. S'agissant des négociations futures dans le cadre de l'OMC, l'Inde reste attachée au Programme de Doha pour le développement (PDD). Ce dernier vise avant tout à rétablir l'équilibre du commerce international en instaurant des règles équitables pour les pays en développement. Le traitement spécial et différencié est la pierre angulaire du PDD puisqu'il offre aux pays en développement des possibilités pour mieux intégrer le système commercial mondial dans le respect de leurs besoins en matière de développement.

5.8. L'agriculture est le pilier des pays en développement, et l'Inde ne fait pas exception. Parce qu'une grande partie de sa population dépend de l'agriculture, les négociations sur l'agriculture à l'OMC représentent un enjeu très élevé pour l'Inde. Les niveaux historiquement élevés de soutien interne et de subventions à l'exportation accordés aux agriculteurs dans les pays riches constituent une préoccupation majeure pour les pays en développement. L'Inde concentre ainsi ses efforts sur la protection des intérêts des agriculteurs pauvres, qui peut être assurée grâce à la réduction substantielle du niveau très élevé de subventions perturbant les échanges accordées par certains

pays développés, ainsi que grâce à des dispositions spécifiques de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture qui offriraient aux pays en développement la protection et les options nécessaires pour être sur un pied d'égalité avec les autres pays.

5.9. Une coopération allant dans le même sens est requise pour mener à bon terme les autres questions relevant du PDD. L'Inde collabore avec les Membres pour faire en sorte que le mandat développement du Cycle de Doha garde toute son importance. Il est impératif de respecter les besoins spéciaux des pays en développement pour encourager et promouvoir leurs nouveaux secteurs et leurs branches de production vulnérables, qui incluent les micro, petites et moyennes entreprises, les secteurs à fort potentiel d'emploi, les secteurs employant des groupes de population socialement et économiquement vulnérables, comme les femmes, les artisans et les pêcheurs traditionnels, ainsi que les entreprises des régions rurales, semi-urbaines, économiquement défavorisées et géographiquement isolées du pays.

5.2 Accès en franchise de droits et sans contingent

5.10. L'un des éléments de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de décembre 2005 prévoyait d'élargir l'accès en franchise de droits et sans contingent (FDSC) aux pays les moins avancés (PMA). L'Inde a été le premier pays en développement à offrir cet accès aux PMA. Le Système de préférences tarifaires en franchise de droits (PTFD) de l'Inde en faveur des PMA a pris effet en août 2008. Le système est devenu entièrement opérationnel en octobre 2012, avec un total de 85% des lignes tarifaires indiennes en franchise de droits, 9% bénéficiant d'une marge de préférence comprise entre 10 et 100% et 6% seulement demeurant sur la liste d'exclusions et ne bénéficiant d'aucune préférence tarifaire pour les exportations en provenance des PMA.

5.11. De plus, afin de respecter pleinement les obligations découlant du mandat de la Conférence ministérielle de Hong Kong de 2005, une proposition visant à élargir le Système PTFD de l'Inde a été élaborée par le Département du commerce et le système a été élargi depuis. En effet, depuis le 1^{er} avril 2014, le Système PTFD accorde l'accès aux marchés en franchise de droits pour 96% environ des lignes tarifaires de l'Inde, tandis que 2,2% des lignes bénéficient de droits préférentiels. Seulement 1,8% des lignes tarifaires ont été maintenues sur la liste d'exclusions et ne bénéficient d'aucune concession tarifaire.

5.12. Outre le récent élargissement du nombre de produits visés par le Système PTFD, l'Inde a également lancé une initiative visant à simplifier les aspects procéduraux liés aux dispositions du système relatives aux règles d'origine; cette initiative sera notifiée prochainement.

5.13. À l'heure actuelle, 31 PMA sur 48 bénéficient de ce système. Parmi eux, 21 sont des PMA africains, les autres étant des pays d'Asie et de la région Asie-Pacifique.

5.3 Dérogation concernant les services pour les PMA

5.14. Dans le respect du mandat de l'OMC et conformément aux décisions des Conférences ministérielles de l'Organisation et aux demandes formulées par les PMA, l'Inde a indiqué en février 2015 qu'elle accorderait le traitement préférentiel aux PMA dans les domaines suivants:

- i. Les **questions liées aux visas**, pour lesquelles l'Inde a accepté de renoncer à percevoir les droits auprès des requérants ressortissants de PMA qui souhaitent obtenir des visas d'affaires et des visas de travail dans le pays.
- ii. L'**assistance technique et le renforcement des capacités** dans les domaines des services financiers, des services d'assurance, des MPME, du développement agricole et rural et du transport ferroviaire et pour des cours spécialement conçus concernant les services de consultation, ainsi que l'assistance technique pour le développement des professions d'experts-comptables et de secrétaires généraux dans les PMA.
- iii. Des engagements relatifs à l'**accès aux marchés** dans 15 sous-secteurs, des engagements améliorés dans 4 sous-secteurs et pour un certain nombre de catégories de professionnels originaires de PMA.

5.15. L'Inde est l'unique Membre de l'OMC à offrir une exemption des droits de visas. Ces préférences resteront valables pendant 15 ans à compter de la date de la notification communiquée par l'Inde. Cette dernière se propose de notifier ces préférences le plus rapidement possible.

6 ARRANGEMENTS RÉGIONAUX ET BILATÉRAUX

6.1. Afin de placer ses exportations sur la voie d'une croissance solide, l'Inde doit adopter une stratégie de diversification des marchés adaptée aux mutations de la croissance de l'économie mondiale. Dans ses relations futures, l'Inde entend dialoguer avec des régions et des pays qui offrent non seulement des marchés prometteurs, mais qui sont aussi des fournisseurs importants d'intrants essentiels et qui présentent des complémentarités avec l'économie indienne.

6.2. L'Inde considère les accords commerciaux régionaux (ACR) et les arrangements commerciaux préférentiels (ACPr) comme des éléments de base permettant de réaliser l'objectif global de libéralisation des échanges. L'Inde a pris ses premiers engagements en termes d'ACR dans le cadre de l'Accord de Bangkok (1975), du Système global de préférences commerciales (SGPC, 1988) et de l'ACPr de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ACPSA, 1993). L'Inde a fait fond sur ces initiatives pour établir des liens avec des pays et des blocs régionaux dans le monde entier. À ce jour, elle a conclu 11 accords de libre-échange (ALE) et 5 accords commerciaux préférentiels de portée limitée, et elle est en train de négocier/d'élargir 17 autres accords. Les engagements commerciaux importants de l'Inde sont passés en revue brièvement dans cette section.

6.1 Région d'Asie du Sud

6.3. Les sept pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) (Inde, Pakistan, Népal, Sri Lanka, Bangladesh, Bhoutan et Maldives) ont signé l'Accord sur la Zone de libre-échange de l'Asie du Sud (ZLEAS) en 2004 et l'Afghanistan en est devenu le huitième membre en 2007. La signature de l'Accord de l'ASACR sur le commerce des services (SATIS, 2010) a approfondi cet engagement. En outre, l'Inde a conclu des accords commerciaux bilatéraux lui donnant un accès préférentiel aux marchés du Bhoutan et du Népal, un accord commercial préférentiel (ACPr) avec l'Afghanistan (2003) et un accord de libre-échange avec Sri Lanka (1998), lequel est en train d'être élargi et transformé en accord global de partenariat économique couvrant le commerce des services et l'investissement.

6.2 Asie du Sud et Asie de l'Est

6.4. L'Accord sur le commerce de marchandises entre l'Inde et l'ASEAN est devenu opérationnel à partir de janvier 2010 (avec des dates différentes pour les pays de l'ASEAN). L'Accord sur les services et l'investissement a été conclu le 9 septembre 2014 et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Par ailleurs, l'Inde a signé un accord bilatéral avec la Thaïlande (2004) dont l'élargissement est en cours, un Accord global de coopération économique avec Singapour (2005) et un autre avec la Malaisie (2011), et elle a lancé des négociations en vue d'un accord global analogue avec l'Indonésie. Un Accord global de partenariat économique entre l'Inde et la République de Corée est entré en vigueur en janvier 2010. Un Accord global de partenariat économique a été signé avec le Japon en février 2011 et est entré en vigueur en août 2011.

6.3 Australie et Nouvelle-Zélande

6.5. L'Inde a entamé des négociations avec la Nouvelle-Zélande (2010) et avec l'Australie (2011) en vue de la conclusion d'un accord global couvrant la coopération économique, le commerce de marchandises et des services et les investissements.

6.4 Amériques

6.6. Des accords commerciaux préférentiels de portée limitée ont été signés avec le MERCOSUR et le Chili en 2004 et 2006, respectivement. L'Inde procède actuellement à l'expansion de ces accords en étendant leur portée et en approfondissant les préférences.

6.7. L'Inde et le Canada ont entamé des négociations en 2010 en vue de la conclusion d'un accord global couvrant le commerce des marchandises et des services, les investissements et la coopération économique.

6.5 Europe

6.8. L'Inde négocie actuellement un accord de large portée sur le commerce et l'investissement avec l'Union européenne (28 pays) et les pays de l'AELE (Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse). Les négociations portent sur les marchandises, les services, l'investissement, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, la facilitation des échanges et la coopération douanière, etc.

6.6 Moyen-Orient et Afrique

6.9. L'Inde négocie actuellement un accord préférentiel avec l'Union douanière d'Afrique australe (SACU). Des négociations sont également en cours en vue de la conclusion d'ALE avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG), Israël et Maurice.

6.7 Autres accords et négociations

6.10. L'Inde est l'un des membres du Système global de préférences commerciales (SGPC), qui est un accord entre 43 pays en développement et vise à développer le commerce Sud-Sud. L'Inde a pris part au troisième cycle de négociations (qui porte le nom de cycle de Sao Paulo), qui s'est achevé en 2010. Cependant, en janvier 2015, seuls trois pays, à savoir Cuba, l'Inde et la Malaisie, avaient présenté leurs listes de concessions. L'accord sera ratifié uniquement si un quatrième pays participant présente sa liste.

6.11. L'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA, 2005), qui est appliqué entre six pays, à savoir le Bangladesh, la Chine, l'Inde, la RDP lao, la République de Corée et Sri Lanka, résulte d'une renégociation du texte de l'Accord de Bangkok (1975). L'Inde participe actuellement au quatrième cycle de négociations qui inclut les marchandises, les services, la facilitation des échanges et les investissements.

6.12. L'Inde, en tant que membre d'un groupement régional constitué du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, du Myanmar, du Népal, de Sri Lanka et de la Thaïlande (BIMSTEC, créé en 1997), participe actuellement à des négociations en vue de la conclusion d'un ALE entre les membres de ce groupement sur les marchandises, les services et les investissements. En janvier 2015, 18 séries de négociations avaient eu lieu dans le cadre du BIMSTEC.

6.13. L'Inde négocie en outre un accord de très grande portée, dénommé Partenariat économique global régional, qui regroupe les dix pays de l'ASEAN et leurs six partenaires d'ALE, à savoir l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée. Les négociations sont de grande ampleur et couvrent un certain nombre de domaines comme les marchandises (questions tarifaires et non tarifaires), les services, l'investissement, la propriété intellectuelle, la concurrence, la coopération économique et technique et des questions juridiques et institutionnelles.

7 CONCLUSION

7.1. D'une manière générale, depuis l'examen précédent de la politique commerciale de l'Inde, en 2011, l'économie indienne a traversé plusieurs zones de turbulences, sur le marché intérieur et dans le secteur externe. Cependant, depuis 2013-2014, l'économie semble avoir repris des forces et il semble y avoir un apaisement des tensions associées au ralentissement économique, à l'inflation persistante, à un déficit budgétaire élevé, à une demande intérieure atone, aux déséquilibres du compte extérieur et aux variations de la valeur de la roupie. Des facteurs tels que la baisse drastique des prix du pétrole, des entrées importantes de fonds en provenance du reste du monde et l'incidence potentielle des initiatives de réforme du gouvernement, associées à l'attachement du pays à une gestion et une consolidation budgétaires adaptées, sont de bon augure pour les perspectives de croissance et la situation macroéconomique générale.

7.2. Dans le même temps, le gouvernement reste conscient des difficultés que peuvent représenter certaines incertitudes dans l'environnement extérieur, les retombées négatives possibles d'une croissance agricole inférieure à la normale et les problèmes liés aux besoins énormes en matière de création de compétences et de modernisation des infrastructures.

7.3. Tout en poursuivant son programme économique national, l'Inde est bien consciente de ses obligations au plan international et de ses responsabilités au sein de la communauté des nations. Bien qu'elle soit impatiente de prendre part à des négociations fructueuses à l'OMC pour créer un système commercial multilatéral plus juste et plus équitable, elle a travaillé avec ses partenaires commerciaux, à titre individuel et collectif, pour conclure de nouveaux accords commerciaux ou accords de partenariat économique ou pour élargir des accords existants. L'objectif ultime est de tirer profit des avantages du commerce international pour répondre aux besoins de développement du pays.
